

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
5 juillet 2022

Dossier complet le :
5 juillet 2022

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande d'extension de la carrière du sablon (via le transfert des phases non exploitées du marais sous l'installation de traitement) et de prolongation de la durée d'exploitation

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CARRIERERS ET BALLASTIERES DE NORMANDIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 4 8 8 5 9 4 3 0 0 0 0 6 1

Forme juridique Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
	Extension inférieure à 25ha es carrières soumises autorisation mentionnée par la rubrique 25b de la nomenclature des ICPE Demande de transfert des phases d'exploitation n°s 14 à 16 de la carrière du Marais vers l'AP de la carrière du sablon et prolongation de la durée d'exploitation de celle ci. Référence Arrêté préfectoral de la carrière du Sablon du 14 novembre 2018

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

1- Transfert des phases d'exploitation n°s 14 à 16 de la carrière du Marais autorisée par l'AP du 18 mai 2009 modifié vers l'arrêté d'exploitation de la carrière du Sablon du 14 novembre 2018 modifié

2- Demande de prolongation de la durée d'exploitation de l'AP carrière du sablon afin de tenir compte de l'augmentation de la surface et du tonnage à extraire

3- Proposition d'un nouveau calcul des garanties financières, prenant en compte les surfaces et durée correspondant aux modifications susmentionnées

4.2 Objectifs du projet

A l'heure actuelle, CBN poursuit ses activités :

- De valorisation de matériaux de tout-venant silico-calcaire au niveau de la plate-forme de l'installation de traitement. Cette installation de traitement est aujourd'hui alimentée par le gisement extrait au niveau de la carrière du sablon.

L'objectif du projet envisagé par CBN est de:

- 1) transférer les parcelles des phases 14 à 16 de la carrière du Marais, où se trouve l'installation de traitement, vers la carrière du sablon autorisée par Arrêté Préfectoral du 14 novembre 2018 modifié, jusqu'en 2035

Le rattachement de ces phases à l'AP du sablon, est justifié par le fait, que la carrière du Marais arrive en fin d'exploitation et que la remise en état du site est en cours de finalisation

- 2) demander une prolongation de la durée de l'AP de la carrière du sablon afin de prendre en compte ce transfert des phases et de l'exploitation du gisement une fois l'installation de traitement démantelée

La surface des parcelles des phases (14 à 16) transférées vers la carrière du sablon est de 8ha

La durée sollicitée pour la prolongation de l'AP de Sablon est de 3 ans, soit jusqu'à 2038

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La carrière du sablon est exploitée depuis avril 1998 et renouvelée par des autorisations successives

Il n'y a pas des travaux particuliers à réaliser dans le cadre de ce transfert de phases

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de la carrière du sablon sera augmentée par la surface du transfert et ces phases seront ajoutées au phasage de l'exploitation de l'AP sablon

Actuellement l'AP du sablon comporte 5 phases d'exploitation et passera à 6 phases suite au transfert

Et aucune modification des conditions et du rythme d'exploitation n'est sollicitée

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il s'agit de la procédure de porter à connaissance, selon les articles L181-14 et R181-46-II du code de l'environnement. si les modifications demandées sont jugées substantielles par le préfet alors la demande sera soumise à la procédure de l'évaluation environnementale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface des parcelles (Phases 14 à 16) restant à extraire	8ha
Volume découverte	1000m ³
Volume des matériaux(tout venant)	400 000m ³ soit 700 000tonners

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Carrière CBN sise sur le territoire de la commune d'Yville sur Seine et d'Anneville-Ambourville

AP du Marais situé aux lieux dits "La Ferme du Tilleul et Commune Pâturage"

AP du sablon situé au lieu dit "Le Sablon"(liste des parcelles donnée par l'AP du 14 novembre 2018 modifié)

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Aucune autre commune, en dehors des communes d'Yville sur Seine et de Anneville Ambourville n'est concernée par ce projet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Modification de la durée d'exploitation et du périmètre de la carrière dite du Sablon, autorisée par l'AP du 18 novembre 2018

Périmètre actuel AP Sablon: 51ha87a56ca

Nouveau Périmètre dû au transfert: 59ha87a 56ca(augmentation de 8ha)

Échéance actuelle: 2035 -

Échéance dû au transfert 2038

La carrière des sablons a fait l'objet d'une évaluation environnementale en mai 2018

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Site concerné en parti par La ZNIEFF de Type II Le Marais d'Anneville
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Les communes d'Yville sur seine et d'Anneville-Ambourville font partie intégrante du Parc naturel des Boucles de la Seine Normande(PNRBSN)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Les communes d'Yville sur seine et Anneville-Ambourville ne sont pas mentionnées dans le plan de prévention du bruit du département de la seine Maritime
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Deux sites à proximité: Une ZSC (bocles de la seine aval) et une ZPS (Estuaire et marais de la basse seine) sont délimitées à proximité immédiate des limites d'exploitation actuelle. Il s'agit du Marais d'Yville qui longe la partie Ouest et Sud de la limité d'exploitation
D'un site classé ?	☐	☒	Site classé de la "Vallée de la Seine Boucle Roumare" situé à environ 2 km à l'est du site

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Pompage à l'équilibre statique dans le plan d'eau en communication directe sur le site
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La quantité du gisement de Tout Venant brut est de 700 000 tonnes
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Il n'y aura pas de destruction du milieu car il s'agit des phases concernées par l'emplacement des installations existantes
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Site en dehors de N2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Il n'y aura de trafic supplémentaire par rapport à l'existant Une bande transporteuse existe actuellement pour convoier les matériaux extrait du côté des sablons vers l'emplacement des installation situées de l'autre côté de la RD45
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le traitement de matériaux se fait par voie humide Il n'y a pas des nuisances dû à l'extraction L'exploitation de la carrière s'effectue de 6h à 18h du lundi à vendredi sauf jours fériés Les niveaux sonores son respectés par rapport aux limites du site 70dBA et ZER <5dBA (période diurne 7h-22h)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les principales sources d'émission de poussières sont la circulation des camions sur les pistes internes de la carrière. Un système d'arrosage est déjà mis en place pour limiter ces émissions (système arrosage des pistes à l'entrée/sortie du site)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Émissions de poussières limitées car traitement par voie humide Le résultat des contrôles des émissions de poussières disponibles sur le site n'ont pas montré d'anomalie particulière (traitement matériaux par voie humide)
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les terrains après la remise en état seront restitués en zone humide correspondant au Marais d'Yville et en un plan d'eau pour les activités de voile

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le transfert de parcelles des phases 14 à 16 de la carrière du Marais vers l'AP du sablon aura comme avantage de n'avoir ensuite qu'un seul AP pour mieux gérer la partie administrative et d'exploitation sur le site

Des mesures de suivis et de réduction des impacts sur l'environnement ou la santé humaine sont déjà mises en place

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des éléments ci-dessus développés, nous considérons que ce projet ne requiert pas d'étude d'évaluation environnementale.

En effet, la poursuite de l'exploitation serait pas de nature à modifier les risques, connus et maîtrisés, sur les eaux souterraines, sur le paysage, sur le milieu naturel et sur le milieu humain.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Rouxmesnil-bouteilles

le, 5 juillet 2022

Signature

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Tél

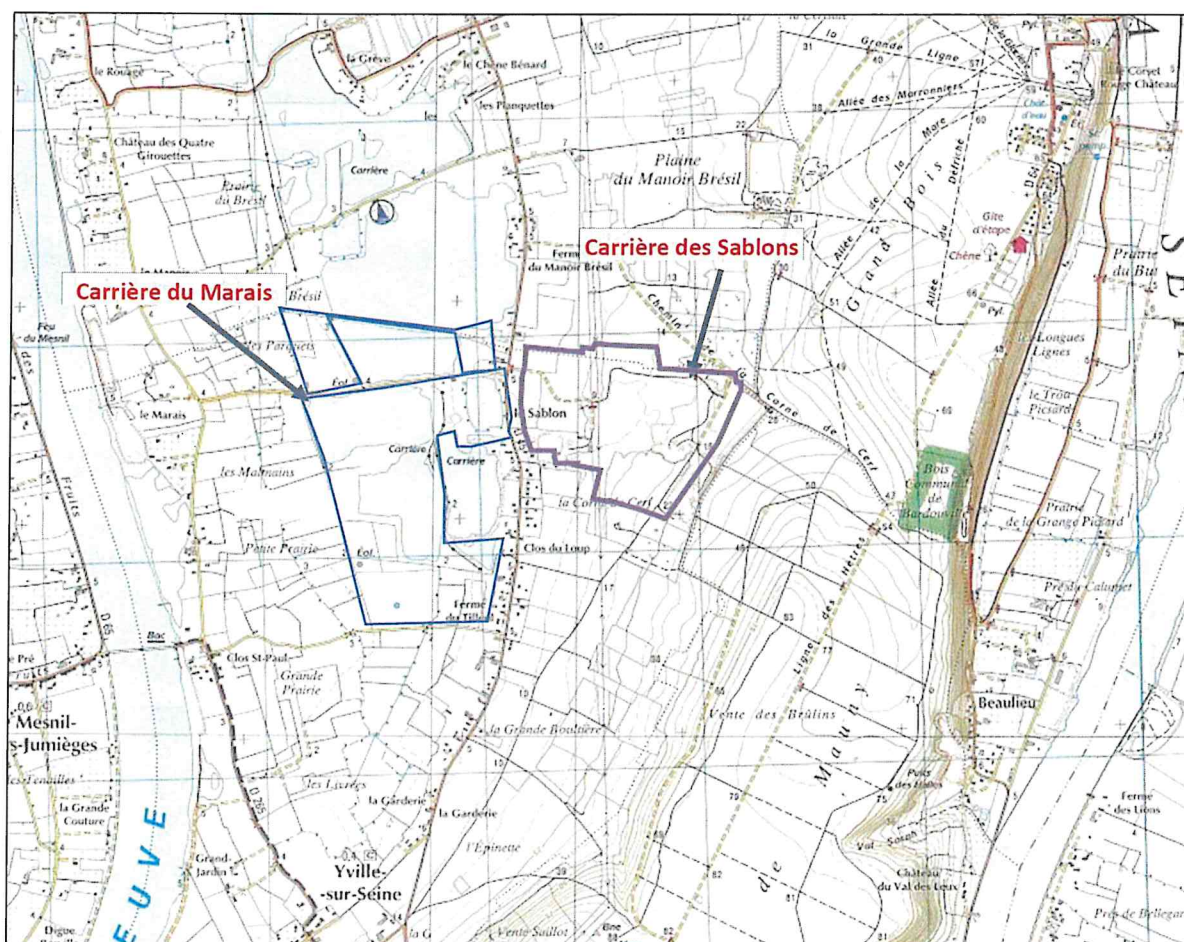
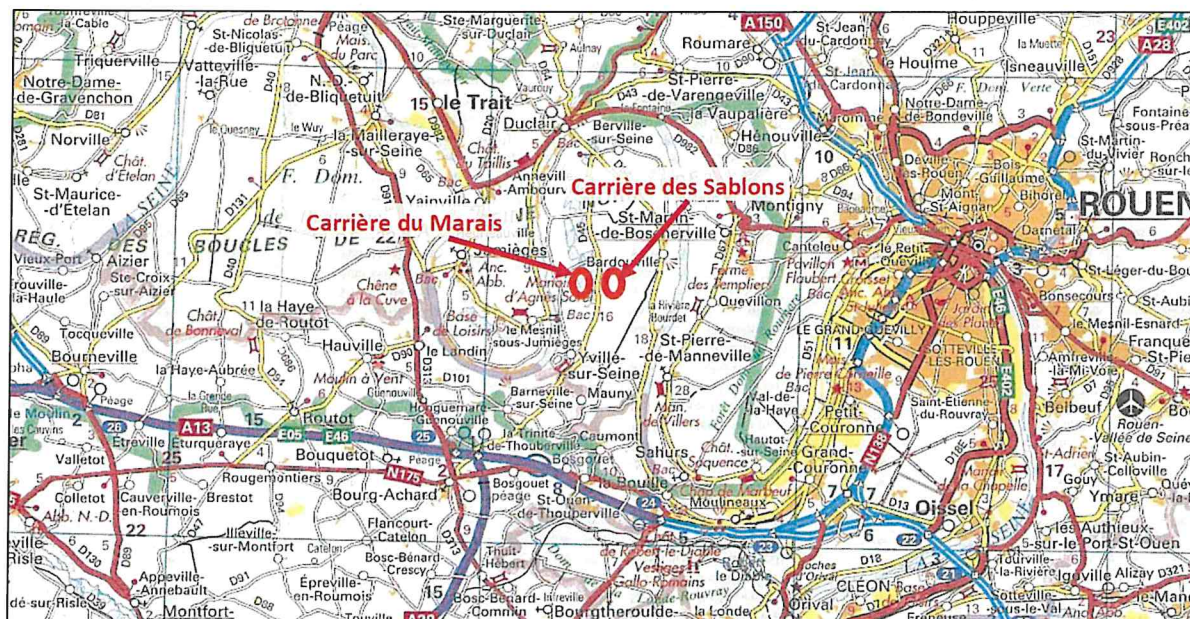
Fax

Courriel

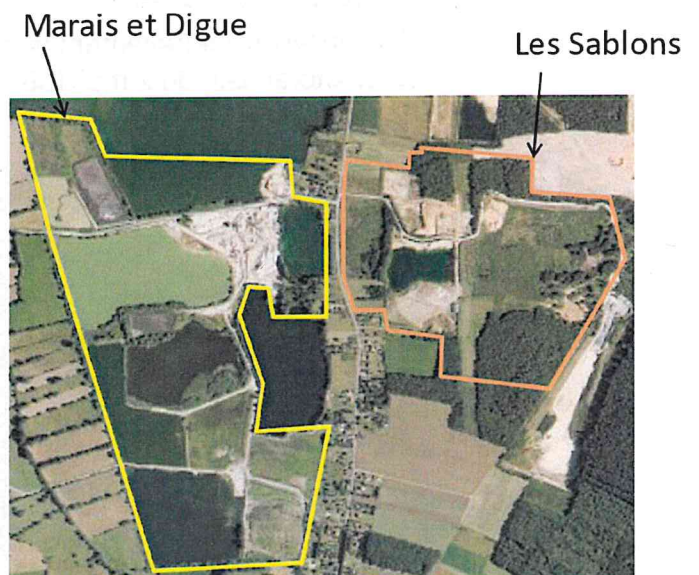
@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION DES SITES



Localisation du site



ANNEXE 3- PHOTOGRAPHIES DU SITE



PLATEFORME INSTALLATION TRAITEMENT MATERIAUX

■ Installation de traitement

↳ L'installation de traitement de matériaux est autorisée par un arrêté préfectoral daté du 2 mai 1983.



18

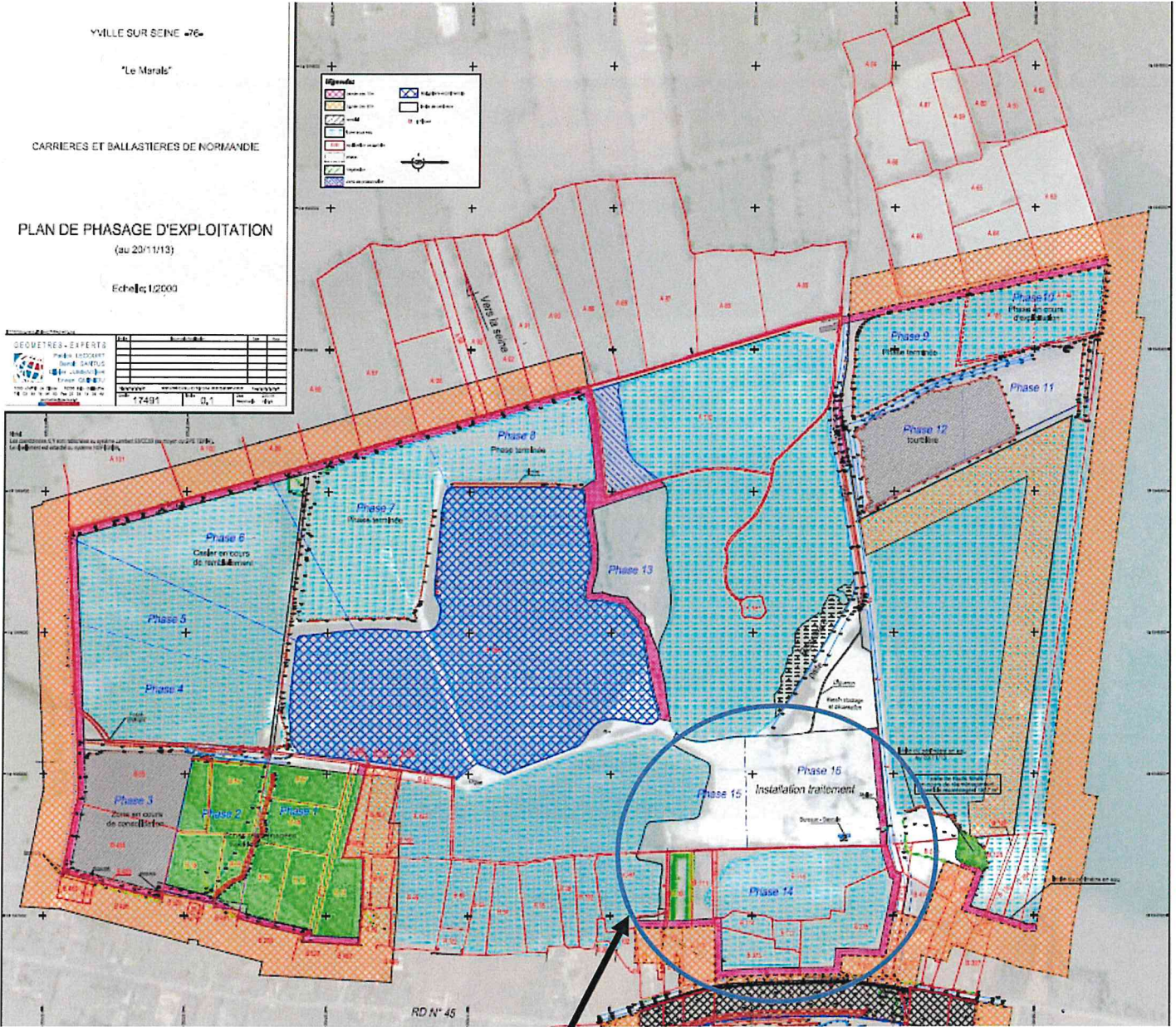


CARRIERE DES SABLONS : Exploitation et convoyage matériaux par bande transporteuse vers l'installation de traitement



ANNEXE 4 – PLAN DU PROJET

CARRIERE du Marais



Plateforme des Installations de traitement des matériaux et phases à transférer de l'AP du Marais vers l'AP des Sablons. Les phases 14 à 16 deviendront la phase 6 (coté sablon)

YVILLE SUR SEINE -76-

"Les Sables"

CARRIERES ET BALLASTIERES DE NORMANDIE

PLAN DE PHASAGE D'EXPLOITATION

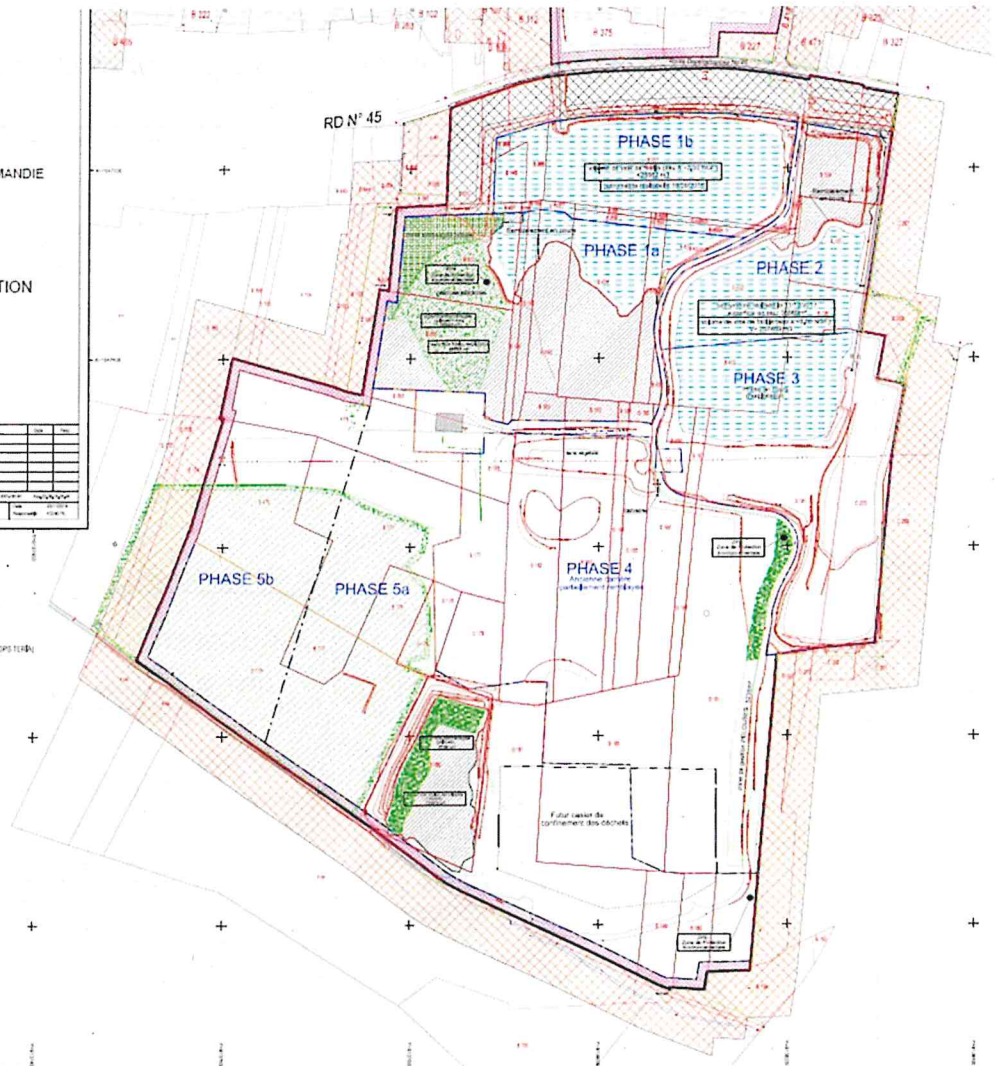
(au 22/11/2019)

Echelle : 1/2000

	G&E360 Géomètres Experts Bureau G&E360 Olivier GUYONNET Audrey POLLET Diplôme de l'Ordre des Géomètres Experts
Projet :	Plan de phasage d'exploitation
Client :	CARRIERES ET BALLASTIERES DE NORMANDIE
Localité :	YVILLE SUR SEINE -76-
Dossier :	BG22213
Échelle :	0.0
Date :	
Version :	

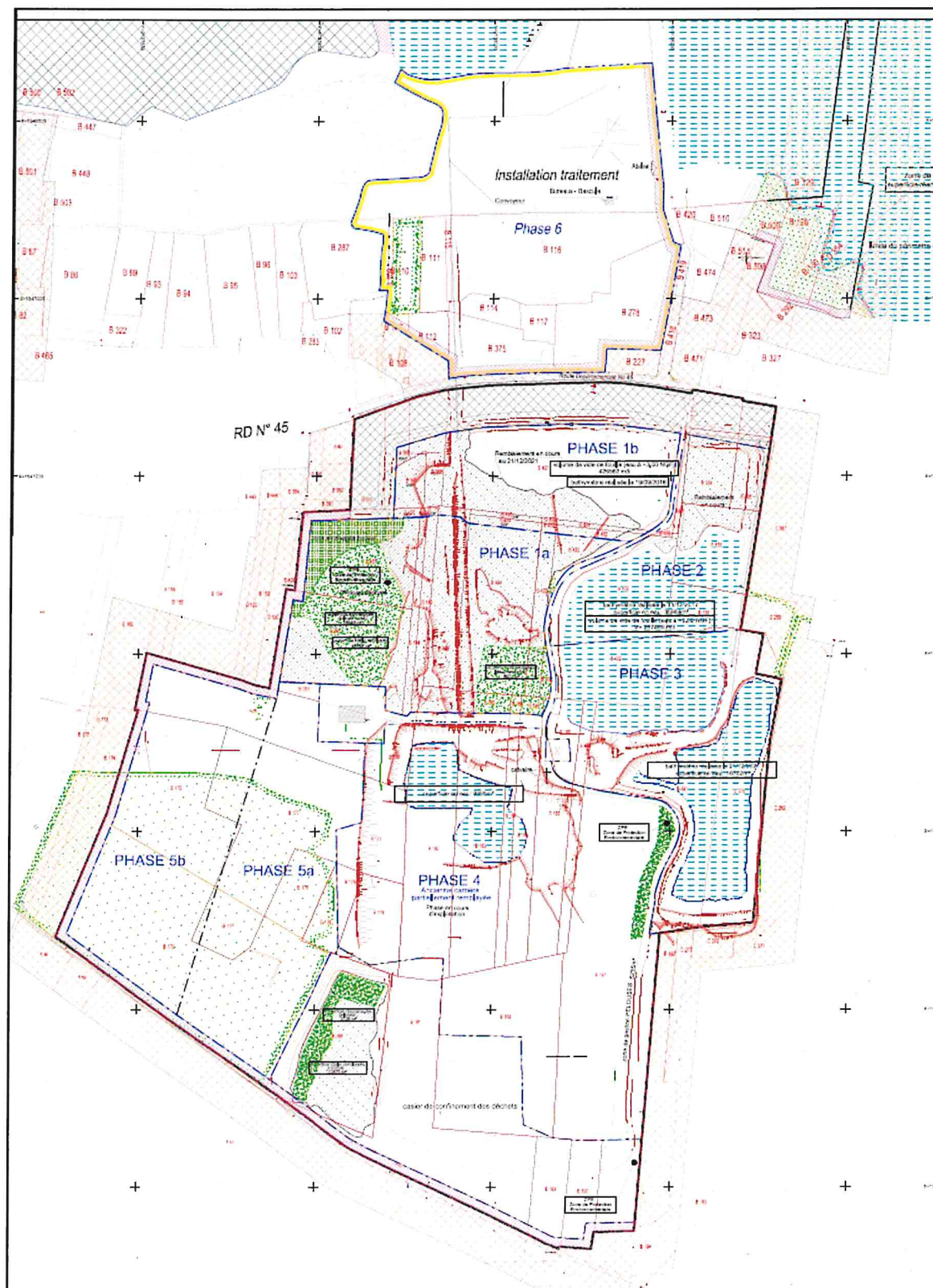
NOTA
Les coordonnées X,Y sont indiquées au système WGS 84 (EPSG:31466) au moyen du GPS (RTK).
Les coordonnées sont indiquées au système NAD 83 (EPSG:31466).

Légende	
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage
	Zone de stockage

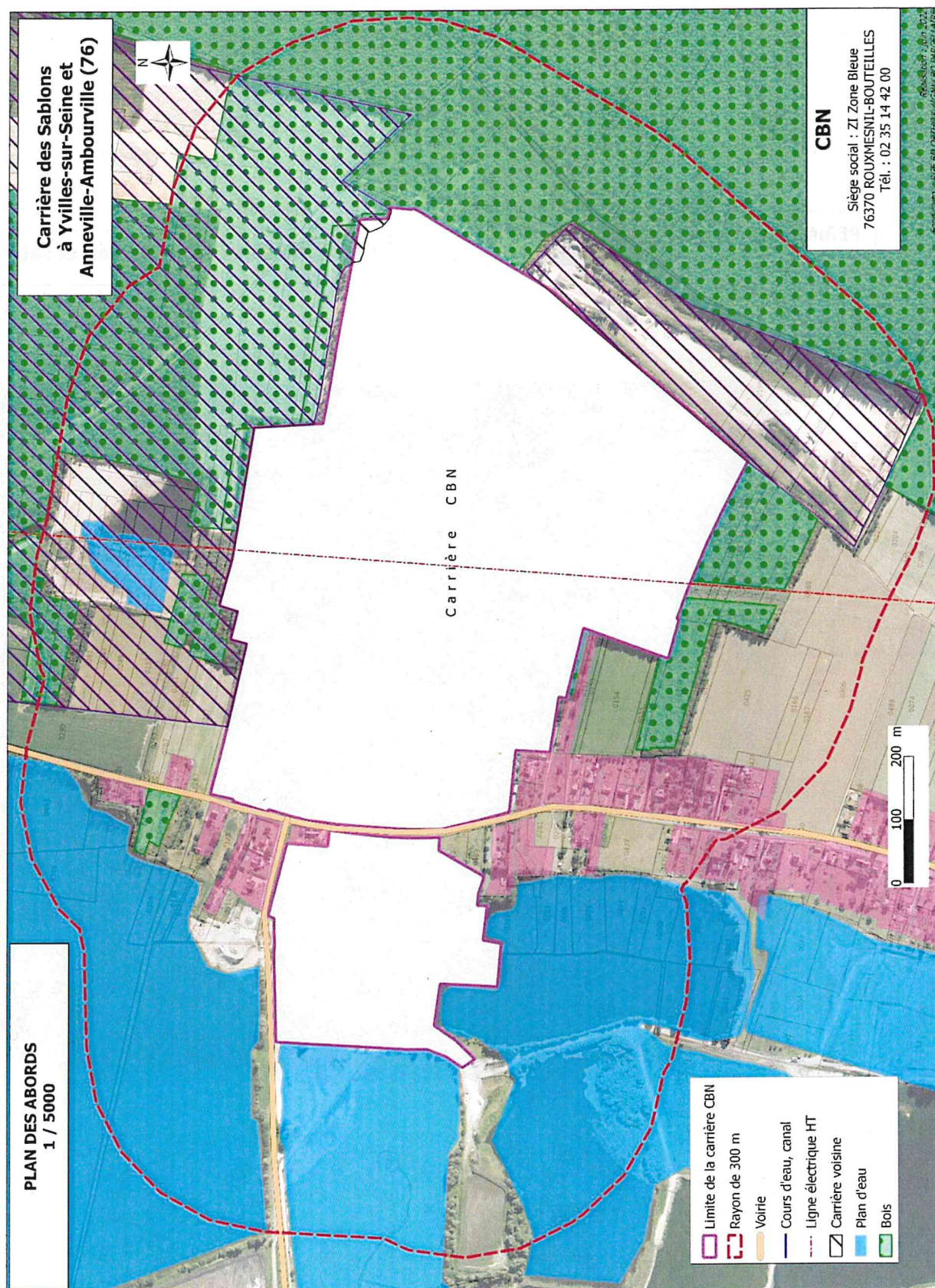


ANNEXE 4a

NOUVEAU PLAN DE PHASAGE CARRIERE DES SABLONS : Il comporte 6 phases d'exploitation avec le transfert des phases des parcelles du marais



ANNEXE 5 – PLAN DES ABORDS DU SITE Carrière Sablon

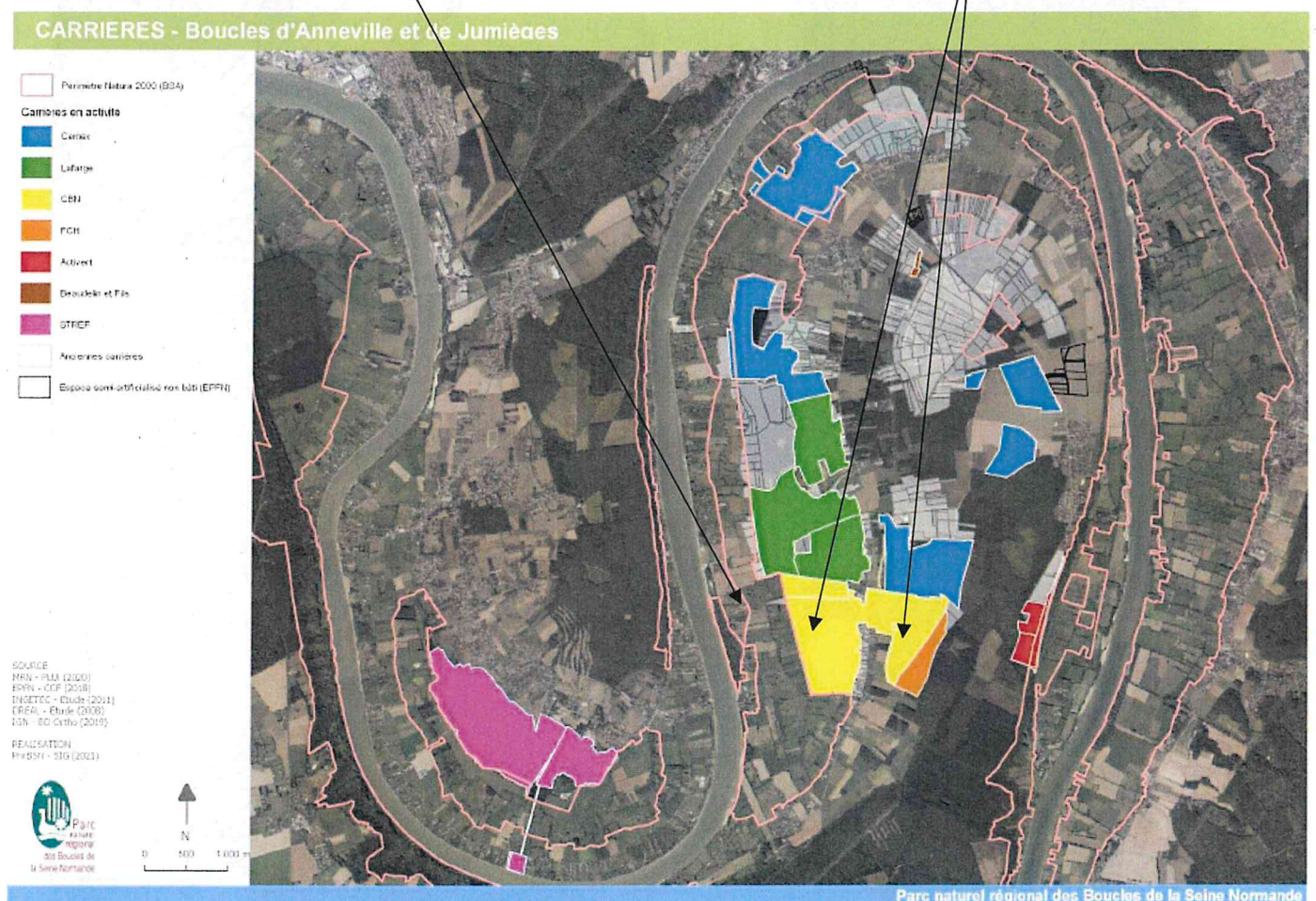


Echelle réduite au format A4

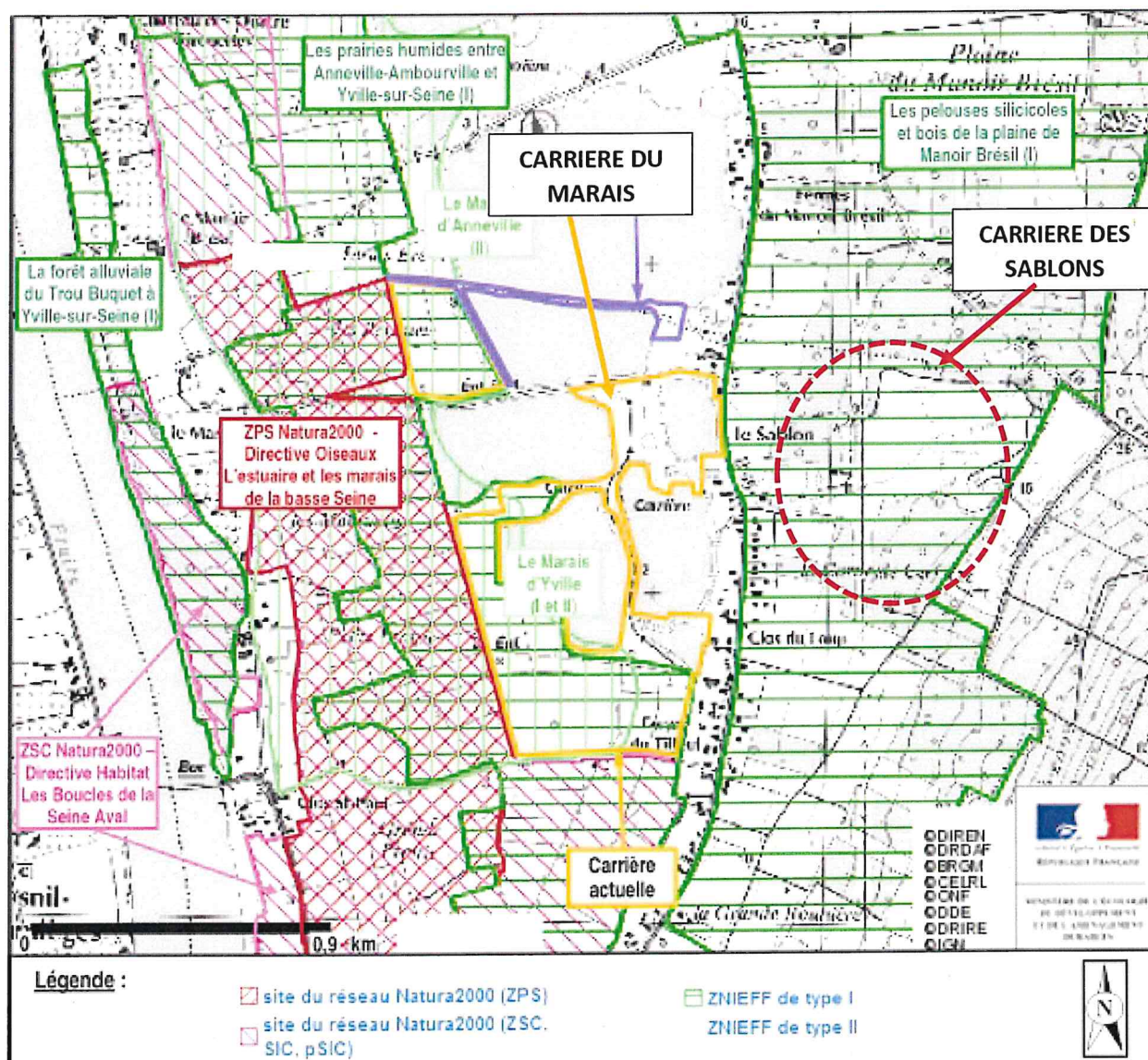
ANNEXE 6 – SITE NATURA 2000 – à l'Est et à l'Ouest des sites

PERIMETRE NATURA 2000

CARRIERE CBN YVILLE : Marais et Sablons



Emplacement carrières marais et sablon vis-à-vis des sites naturels



Patrimoine naturel au niveau du secteur d'étude (Source : DIREN de Haute Normandie)